



INTERCLUBS D'HIVER 2017-2018

PREAMBULE: Cette épreuve a pour objectif de venir compléter la préparation hivernale des clubs de la ligue qui sont engagés dans les différentes divisions nationales pour la saison 2018.

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales publiés par la FFGolf dans le vade-mecum sportif des clubs 2017. Les conditions de ce règlement particulier priment celles des règlements généraux.

Modifications et nouveautés identifiées en rouge

I CONDITIONS DE PARTICIPATION

1/ POUR LES CLUBS :

Seules peuvent participer les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage.

Le nombre maximum d'équipes messieurs est de **40**. Le nombre maximum d'équipes dames est de **20**.

Un club peut inscrire au maximum **2** équipes dans l'épreuve messieurs et **2** équipes dans l'épreuve dames.

Seront retenues les équipes déjà présentes dans l'édition 2016-2017 à l'exception des équipes dernières de leur poule en 4ème division messieurs et 2ème division dames.

Les équipes entrant en 4ème division messieurs et 2ème division dames seront sélectionnées suivant les critères suivants :

- 1. Place au ranking des clubs 2016 (messieurs et dames).**
- 2. Avoir une équipe évoluant en division nationale (1ère à 4ème division messieurs et 1ère à 3ème division dames en 2017).**
- 3. avoir une équipe évoluant en promotion messieurs et dames; le départage entre 2 équipes évoluant en promotion se fera sur le classement obtenu lors des promotions 2017.**
- 4. avoir participé à la pré-qualification régionale à la promotion messieurs**

Les équipes non retenues pourront participer aux animations sportives mises en place par les comités départementaux.

Un club qui s'inscrit, s'engage à recevoir plusieurs épreuves sur son terrain, à ouvrir ses installations $\frac{3}{4}$ d'heure avant le premier départ, à transmettre **par mail uniquement** (golfpdl@wanadoo.fr) le résultat de la rencontre **le soir même** à la Ligue.

Les feuilles de match seront publiées sur le site de la ligue à l'issue de chaque tour.

I2/ POUR LES ÉQUIPIERS :
I21/ LES EQUIPIERS :

- a) Doivent être membres permanents et licenciés de l'Association Sportive du Club qu'ils représentent.
- b) Doivent être à jour de leur certificat médical
- c) Doivent avoir renouvelé leur licence **avant le 1er tour se déroulant en 2018** et disposer d'un certificat médical datant de moins de 12 mois et enregistré par le club
- d) En cas de changement de club de licence après le 31 décembre, le joueur peut intégrer l'équipe de son nouveau club à partir du 1er janvier, même s'il a déjà joué pour un autre club avant le 31 décembre.
- e) En cas de transfert de licence avant le début du championnat, le joueur pourra jouer pour son nouveau club à condition de s'être acquitté de la cotisation à l'A.S. du club et que le Président de l'A.S. du nouveau club adresse à la ligue une attestation stipulant que le joueur est membre de l'AS et renouvellera sa licence dans le club l'année suivante.
- f) L'équipe 1 peut se renforcer à tout moment par tout joueur qui répond aux exigences des § a b et c ci-dessus. Pour l'équipe 2, le renfort ne peut venir que de joueurs qui remplissent les exigences des § a b et c ci-dessus et dont l'index arrondi est supérieur ou égal au meilleur joueur de l'équipe de base et à condition de ne pas faire jouer un joueur qui a déjà joué pour une autre équipe du club pour le même tour.
- g) Lorsqu'un club engage plusieurs équipes, l'index du meilleur joueur de l'équipe 2 de base doit être supérieur ou égal à l'index **arrondi** du moins bon joueur de l'équipe 1 de base

I22/ INDEX PRIS EN COMPTE :

L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole (historique d'index) à la date de clôture d'inscription.

II – ENGAGEMENTS

II1/ INSCRIPTION, DROITS D'ENGAGEMENT ET DROITS DE JEU

L'inscription des équipes d'un club et des équipiers (8 joueurs pour chaque équipe hommes et 6 joueuses pour chaque équipe dames) se fait **par l'Extranet** (xnet.ffgolf.org) **avant le dimanche 15 octobre 2017 minuit.**

Les 8 messieurs ou les 6 dames inscrits sur l'Extranet à la date de clôture des inscriptions constituent **l'Equipe de Base**. Chaque Equipe de Base peut être complétée par un maximum de 8 joueurs pour les équipes hommes / 6 joueuses pour les dames dans le respect des conditions définies dans le § I21 et ce pour la totalité de la saison

Dans la pratique, un maximum de 16 messieurs du même club peut avoir joué pour une même équipe hommes et un maximum de 12 femmes du même club peut avoir joué pour une même équipe dames.

Les équipiers complémentaires devront obligatoirement être inscrits par le capitaine de l'équipe sur l'Extranet au plus tard la veille du tour, au fur et à mesure de leur entrée dans le championnat.

Il est de la responsabilité des deux capitaines des équipes qui se rencontrent de vérifier lors de la remise des fiches de compositions d'équipe du jour que les équipiers qui sont inscrits répondent aux exigences du § 1-2-1 du présent règlement. Aucune réclamation ne sera recevable après le départ du premier match du jour.

Chaque capitaine présentera au capitaine adverse sa liste d'équipiers (de base et complémentaires) copiée sur l'EXTRANET.

Les **droits d'inscription** des équipes devront être acquittés par chèque libellé à l'ordre de Ligue de Golf PDL après la clôture des inscriptions lorsque seront connues les équipes retenues et obligatoirement avant la 1^{ère} journée du championnat sous peine de perdre cette première rencontre de poule.

- par équipe Hommes : **70 €**
- par équipe Dames : **55€**

Pour chaque rencontre, le capitaine de chaque club versera un **droit de jeu** au gestionnaire du club recevant la rencontre. Le droit de jeu devra être réglé **avant le départ** du premier joueur de l'équipe. Un retard de paiement pourrait entraîner la disqualification de l'équipe.

- par équipe Hommes : **150 €**
- par équipe Dames : **130€**

II2/FORFAITS

En cas de forfait après la date limite d'inscription des clubs aucun remboursement par la ligue des droits d'inscription.

En cas de forfait d'une équipe durant les matchs de poules 1 point est soustrait au nombre total de points acquis par l'équipe.

Si le forfait intervient moins de 5 jours avant la date fixée par la ligue pour la rencontre, cette équipe devra régler au gestionnaire qui reçoit, la moitié des droits de jeu qu'il aurait du percevoir soit la somme de **150€** pour une rencontre Hommes ou **130€** pour une rencontre Dames.

Au regard du total des points attribués à l'issue de la phase de poule, la commission sportive de la ligue se réserve le droit de planifier un match d'appoint si un forfait (qui attribue 7 points à l'autre équipe) a une incidence sur la qualification d'une ou des équipes pour la phase finale.

En cas de forfait d'une équipe durant la phase finale moins de 5 jours avant la date fixée par la ligue pour la rencontre, cette équipe devra régler au gestionnaire qui reçoit, la moitié des droits de jeu qu'il aurait du percevoir soit la somme de **150€** pour une rencontre Hommes ou **130€** pour une rencontre Dames.

En cas de forfait d'une équipe durant la phase de poule ou la phase finale, la commission sportive de la ligue se réserve le droit de prendre les sanctions financières et sportives appropriées.

II3/HEURES DES DEPARTS

Les rencontres se déroulent le dimanche selon un calendrier fixé par la ligue:

- 12/11 : journée 1
- 26/11 : journée 2
- 10/12: journée 3
- 14/01 : journée 4
- 28/01 : journée 5
- 18/02 : 1/2 finales
- 18/03 : finales

Le premier départ devrait avoir lieu à 10h.

Chaque équipe doit se rapprocher du club qui accueille pour se faire confirmer l'horaire définitif.

Une journée de reconnaissance gratuite est possible la veille de la finale seulement.

II4/ REUNION DES CAPITAINES

Pas de réunion des capitaines au sens des règlements fédéraux.

Les capitaines des deux équipes se retrouvent au plus tard 15 minutes avant le premier départ

- pour échanger :
 - leurs fiches d'ordre de jeu.
- et présenter :
 - Les fiches des équipiers (de base et complémentaires) disponibles sur l'Extranet

III – FORME DE JEU

L'équipe est composée de 8 joueurs pour les Hommes et de 6 joueuses pour les Dames. Cf. § I21

- Match play brut / 18 trous.
- 1 foursome et 6 simples pour les Hommes / 1 foursome et 4 simples pour les Dames.

Pour les simples, les équipiers joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu.

Le double se déroule en premier. En cas d'équipe de double incomplète, il est obligatoire de compléter le foursome avec un joueur présent dans l'équipe, au choix du capitaine, et c'est le dernier simple qui est forfait.

En cas d'égalité au 18^{ème} trou, tous les matchs, doubles comme simples, doivent partir en mort subite. En conséquence, **aucun match nul ne peut être entériné.**

III1/ COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve est la Commission Sportive de la Ligue, qui se réserve le droit de modifier la forme du jeu dans l'intérêt de la compétition

Lors des rencontres, c'est la Commission Sportive du terrain sur lequel on joue qui est le Comité de l'épreuve par délégation et qui statue sur les éventuels différends.

III2/ DEPARTAGE

En cas d'égalité à l'issue des rencontres de poules le départage pour le classement final se fera en prenant en compte le nombre total de matchs gagnés durant celles-ci. Il est donc de l'intérêt des équipes de mener à leur terme les matchs des différentes rencontres de poule même si le résultat d'une équipe est acquis avant que tous les matchs soient terminés.

Si l'égalité persiste, prendre en compte le nombre de victoire du joueur de simple n°1 (même s'il est différent à chaque fois) puis du n°2 etc.

III3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Alerte météo de niveau ORANGE

En cas d'alerte orange émise par Météo France concernant une journée de championnat, la ligue annule systématiquement les rencontres du département impacté.

Charge aux clubs recevant une épreuve d'informer les équipes de l'annulation de la rencontre et de son report au dimanche suivant.

Phase de POULES :

Dans le cas où le déroulement de la rencontre serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes doivent être suivies :

- Report prévisible : Si les prévisions météos ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable pour le jour de la rencontre, **le club qui accueille** demandera son report à la ligue. La rencontre sera automatiquement reportée au dimanche suivant. Seule la ligue peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain.
En cas de permutation de terrain suite à un report, la gratuité des droits de jeu pour l'équipe qui se déplace reste à l'appréciation et sous la seule responsabilité du gestionnaire du club qui reçoit.
- Retard : si les circonstances ne permettent pas de lancer les matchs à l'heure (à cause du brouillard par exemple) on retarde le premier départ jusqu'à ce qu'il soit toujours possible de jouer quitte à faire partir ces matchs en "shot gun".
- Si des joueurs estiment que les conditions météos justifient d'interrompre le jeu (Règle 6-8a) ils doivent se présenter au comité de l'épreuve. Si après l'interruption le comité estime que le terrain est de nouveau jouable, les joueurs doivent reprendre le jeu là où il a été interrompu.
- Interruption définitive : si à l'heure limite de jeu annoncée par le responsable local, la rencontre n'est pas terminée, la procédure suivante s'applique :

- les matchs terminés sont pris en compte pour le résultat final à condition que la moitié au moins des matchs soient terminés (4 et plus pour les messieurs, 3 et plus pour les dames). En cas d'égalité, reportez-vous au § III2/ DÉPARTAGE
 - si moins de la moitié des matchs sont terminés, la rencontre est annulée et reportée au dimanche suivant sur le même terrain. Seule la ligue peut décider d'un report à une autre date ou sur un autre terrain.
- **Le fait que l'état du terrain ne permette pas l'utilisation des chariots et/ou oblige à faire jouer la rencontre sur un parcours réduit à 2 x 9 trous ne constitue pas un motif valable de demande de report**

Phase finale :

Report prévisible : Si les prévisions météorologiques ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable le jour de la rencontre, la commission sportive de la ligue peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain.

III4/ PHASES DE POULES & FINALE

III4.1/ CONSTITUTION DES DIVISIONS.

Hommes :

4 Divisions : Division 1 à 4

2 poules de 5 équipes par division : Poules **A** et **B**

DIVISION 1 HOMMES		DIVISION 2 HOMMES		DIVISION 3 HOMMES		DIVISION 4 HOMMES	
Poule A	Poule B						
<i>Equipe A</i>	<i>Equipe A</i>						
" B "	" B "	" B "	" B "	" B "	" B "	" B "	" B "
" C "	" C "	" C "	" C "	" C "	" C "	" C "	" C "
" D "	" D "	" D "	" D "	" D "	" D "	" D "	" D "
" E "	" E "	" E "	" E "	" E "	" E "	" E "	" E "

Dames :

2 divisions : Division 1 et 2

2 poules de 5 équipes par division : Poules **A** et **B**

DIVISION 1 DAMES		DIVISION 2 DAMES	
Poule A	Poule B	Poule A	Poule B
<i>Equipe A</i>	<i>Equipe A</i>	<i>Equipe A</i>	<i>Equipe A</i>
" B "	" B "	" B "	" B "
" C "	" C "	" C "	" C "
" D "	" D "	" D "	" D "
" E "	" E "	" E "	" E "

La répartition des équipes est effectuée en fonction des résultats de l'édition précédente :

- ☞ Sauf en Division 1 messieurs et dames où ils se maintiennent, le vainqueur et le finaliste de la division inférieure montent en division supérieure.
- ☞ Les équipes qui ont terminé dernières de leur poule descendent dans la division inférieure sauf en Division 4 Messieurs et Division 2 Dames où les équipes terminant dernière de leur poules devront faire une demande pour réintégrer ce championnat et seront alors considérées comme équipes entrantes. La sélection finale des 2 équipes messieurs et des 2 équipes dames qui entreront dans le championnat lors de l'édition suivante s'effectuera selon les critères définis dans le paragraphe I1.
- ☞ Pour toutes les divisions, les 6 autres équipes composant les divisions de l'édition précédente se maintiennent dans la même division.
- ☞ Un arbitrage pour une notion de « **proximité géographique** » peut-être réalisé pour éviter des dérives importantes dans les déplacements.
- ☞ Dans l'intérêt sportif, les deux équipes finalistes de chaque division de l'édition précédente sont affectées dans des poules différentes l'année suivante.
- ☞ **Dans le cas où une équipe 2 ne peut prétendre à l'accession en division supérieure du fait que son club est déjà représenté dans cette même division, cette place sera attribuée à l'équipe non finaliste dans sa division qui a cumulé le meilleur total de points au classement dans les poules de qualification, en reprenant les critères de départage conformément au § III2 Forme de jeu.**

III42/ Déroulement des rencontres.

Phase de Poules :

Chaque équipe jouera **2 rencontres à domicile** et **2 rencontres à l'extérieur**. Le calendrier des rencontres domicile/extérieur est réalisé par tirage au sort et par le comité de l'épreuve.

Rencontre Gagnée : 2 pts

Rencontre perdue : 1 pt

Forfait : -1 pt

Le départage éventuel pour le classement final des rencontres de poules se fera en prenant en compte le nombre total de matchs gagnés durant celles-ci. (Match/average)

Les matchs disputés lors des rencontres de poules devront être menés jusqu'à leur terme.

Si l'égalité persiste, sera pris en compte le nombre de matchs gagnés par le joueur N°1 puis par le joueur N°2 etc...

Phase finale : les rencontres se déroulent sur terrain neutre

A l'issue de la phase de poules et pour toutes les DIVISIONS.

- Les équipes des divisions **1 2** et **3** hommes et division **1** dames terminant **5ème** de leur poule descendent en Division inférieure.
- Les équipes terminant **3ème** et **4ème** de leur poule se maintiennent dans leur division
- Les équipes terminant **1ère** et **2ème** sont qualifiées pour les ½ finales
 - ☞ **½ finales** : Les 2 premières équipes de chaque poule et dans chaque division hommes et dames se rencontrent
 - **1^{ère} Poule A** contre **2ème Poule B.**
 - **1^{ère} Poule B** contre **2ème poule A.**

Les vainqueurs sont qualifiés pour disputer les **Finales** dans les divisions respectives.

☞ **Finales :**

- Attribution des titres :
Champion de Division **1 2 3** et **4** Hommes et Division **1** et **2** Dames.

IV – TROPHEES

Un trophée récompensera le Club vainqueur, celui-ci en aura la responsabilité, devra le faire graver et le ramener pour le jour des finales sur le site concerné l'année suivante.

Les clubs vainqueurs et les clubs finalistes de chacune des divisions recevront le " TROPHEE LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE ", plateau qui leur est acquis définitivement.

Annexe au règlement du championnat interclubs d'hiver de la ligue

Ces quelques lignes ont pour objet d'aider les clubs qui reçoivent une rencontre interclubs d'hiver à résoudre quelques problèmes liés aux conditions météo particulièrement sensibles cette année.

- La rencontre doit se dérouler sur greens normaux non gelés et non sur greens d'hiver.
- le *Comité* de l'épreuve (la commission sportive du club en relation avec le gestionnaire et l'intendant de terrain) est habilité à modifier le *Tour Conventionnel* (cf définition dans les règles de golf). Voici quelques exemples de ce qui peut être fait surtout si certaines zones du terrain sont particulièrement humides et grasses et rendent le jeu inéquitable :
- le comité peut décider de réduire le nombre de trous. **Nous ne recommandons pas de faire jouer moins de 16 trous.**
- **un trou peut être modifié** afin d'éviter que ne rentre en jeu une zone particulièrement fragile qui provoquerait par exemple la perte d'une balle jouée depuis le départ qui finit plein fairway après une trajectoire classique (pas un chandelle). On peut ainsi réduire la taille du trou jusqu'à en faire un par 3. Nous ne recommandons pas de créer plus de 4 par trois supplémentaires.

En résumé, si après avoir réduit le tour conventionnel à 16 ou 17 trous au lieu de 18 et si après avoir transformé jusqu'à 4 trous en part 3 ou plus simplement en faisant jouer des repères avancés, le parcours reste inéquitable, il faut alors considérer que le parcours est impraticable, la rencontre doit être reportée conformément au règlement de l'épreuve.

Au cas par cas, la commission sportive de la ligue ou encore les arbitres de la ligue, répartis sur tout le territoire de la ligue, peuvent assister les clubs à prendre la décision la plus adaptée aux circonstances.